

DECISION n° 2024-024

Objet : Finances - Virement de crédits

Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,

Vu l'article L.2122-22, 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05 du Conseil Syndical en date du 29 novembre 2023 adoptant l'instruction budgétaire et comptable de la M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024 avec la possibilité de procéder par l'exécutif à compter de la mise en place de la M57 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget ;

Vu la délibération n°20.2024 du Conseil Syndical en date du 11 mars 2024 approuvant le budget pour l'année 2024 ;

Considérant la hausse des frais financiers générés par l'usage de la ligne de trésorerie et le besoin de verser des intérêts moratoires à une entreprise attributaire d'un marché de travaux ;

Décide

Article 1 : décide le virement de crédit suivant :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | Diminution de crédit | Augmentation de crédit | Diminution de crédit | Augmentation de crédit |
| D 615232 – Axe ISERE | 13 300 | | | |
| Total D 011 – Charges à caractère générale | 13 300 | | | |
| D 6688 – Frais financiers (intérêts ligne de trésorerie) | | 10 000 | | |
| Total D 66 – Charges financières | | 10 000 | | |
| D 6583 Intérêts moratoires | | 3 300 | | |
| Total D 65 Autres charges de gestion courante | | 3 300 | | |

Article 2 : M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-200008423-20240613-024-AR

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet et à la trésorerie départementale de la Savoie.

Fait à Albertville, le 13 juin 2024

Le Président du SISARC

François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie